

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉLIVRANCE DES TITRES D'IDENTITÉ EN VUE D'EXAMENS OU DE VOYAGES SCOLAIRES

Troyes, le 25 octobre 2022

Les délais de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports ont été allongés, compte-tenu de l'effet de rattrapage des démarches non effectuées dû à la crise sanitaire. Afin de réduire ces délais, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a déployé un plan d'urgence et de mobilisation.

Aussi, et en prévision des délais d'obtention et de délivrance qui peuvent être longs, notamment pour un examen, un concours ou un voyage à l'étranger, il appartient à tout usager d'anticiper une éventuelle demande.

Toutes les étapes :

- 1. <u>Vérifier si la CNI ou le passeport est toujours valide</u> <u>https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005</u>
- 2. <u>Si le titre d'identité n'est plus valide, demander son renouvellement sans attendre en suivant ces étapes :</u>
- a) Remplir une pré-demande en ligne : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne
 La pré-demande en ligne de passeport ou de CNI n'exclut pas le dépôt physique de votre dossier en mairie.
- b) <u>Déposer une demande dans la mairie de votre choix</u> Trouvez les communes équipées d'un dispositif de recueil sur : <u>https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee</u>
 - c) <u>Être attentif aux justificatifs à fournir</u>

Retrouvez la liste des documents nécessaires en fonction de votre situation :

- demande de CNI: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358
- demande de passeport : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360
- d) Récupérer la CNI ou le passeport dans la commune où vous avez déposé la demande Veillez à honorer votre rendez-vous et ne prenez pas plusieurs rendez-vous au risque d'engorger les plannings.

Pour suivre l'avancement de votre demande : https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

- 3. <u>Vérifier les conditions d'entrée dans le pays où se déroule le voyage</u>
- En Europe: https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/DocumentsVoyageEurope Bon à savoir : Pour voyager au Royaume-Uni (Angleterre, Pays de Galles, Écosse, Irlande du nord), vous devez présenter votre passeport valide à la frontière
 - Dans le monde : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays- destination/

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication Tél : 03 25 42 35 00 Mél : <u>pref-communication@aube.gouv.fr</u>

🧿 @Prefete10 🚹 @Prefetaube 💟 @Prefet_10 🖨 aube.gouv.fr